

N^o 7
Mezniec
Chéophile
et
Poste
Geneviève Eugénie

Acte de mariage du trois Février mil huit cent quatre
vingt deux à midi. Dans la Maison communale de Naisin
A été devant nous Christian Etienne Duret, officier
de l'Instruction publique, Maire, officier de l'état civil
ont comparu et nous ont tenu et procédé à la célébration
de leur mariage: Chéophile Mezniec, soussigné, demeurant



avec sa mère, rue Chabot, 11, en att. comm. à Périgny (Seine et Oise) le d. des F. vier mil cent dix sept ans, majeure, fille de Victor le Normet, décidé, et de Françoise Arbène, sa mère, sans profession, âgé de cinquante cinq ans, ici présent et consentant. Et Geneviève Eugénie Postel, sans profession, demeurant rue Chabot, 11, en att. commune, née Jurille (Neaume) le Cinq Décembre mil huit cent soixante cinq, majeure, fille de Antoine Postel, et de Marie Justine Hotelier, son épouse, décidés. Ont été produits pour être annexés au présent acte: les actes de naissance des futurs époux, ceux de décès du père du futur époux, et des père et mère de la future épouse, qu'ont aux actes de décès des aïeul et aïeules de la future épouse, il nous a été déclaré et affirmé sans serment par cette dernière qu'elle ignore le lieu de sépulture et leur dernier domicile, les quatre témoins du mariage nous ont certifié sans serment la déclaration de la future épouse, et nous ont affirmé que quoiqu'ils la connaissent ils ignorent le lieu de décès et le lieu de domicile de ses aïeul et aïeules. Desquelles pièces paraphées par les comparants et par nous, des publications de mariage faites et affichées sans opposition à la Mairie de cette Commune, les deux dimanches vingt quatre et vingt cinq au Janvier dernier, et du chapitre six du livre premier du Code civil, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux il a été fait lecture aux parties et témoins par nous officiers de l'état civil. Interpellés par nous les futurs époux, ainsi que la personne présente pour autoriser le mariage, nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Interpellés de nouveau séparément par nous, les futurs époux nous ayant déclaré qu'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, nous avons prononcé au nom de la loi, que, Théophile Normet, et Geneviève Eugénie Postel, sont unis par le mariage. Le tout fait publiquement en présence de: Hyacinthe Beaujardier, journalier, âgé de cinquante sept ans, demeurant rue Chabot, 11, en cette Commune, beau père de l'époux, Gustave Jacquier, coiffeur, âgé de quatre

Sixt ans, demeurant à Grandrue, 11, et cette Commune
ami de l'époux; Hippolyte Delion, époux demeurant à
cette Commune, Grandrue, 2, et Joseph Vog, mécanicien
âgé de quarante ans, demeurant rue Eugène Renaudt, 1,
cette Commune, tous deux amis de l'épouse. -
Le présent acte lu aux parties et tenu sous que l'on
signé avec nous, à l'exception de la mère de l'épouse qui
a déclaré ne savoir signer.

L. Kerne

Poste

Delion

Beaujeu

Chalume

G. Jacqui

Vog